

# OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

## XX Codification des objectifs sans hiérarchisation

Pour une lecture plus aisée des objectifs, nous proposons de les codifier sans toutefois chercher à les hiérarchiser, chaque objectif de développement durable ayant une importance relative équivalente.

Code	Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels (peuvent être croisés avec obj de DD)
<b>A</b>	<i>Assurer la conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire, en prenant en compte les espèces patrimoniales</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ <b>A1 - Assurer la conservation des laisses de mer</b> et mettre en place les mesures de conservation pour les espèces d'habitats de haut de plage</li> <li>✚ <b>A2 - Assurer le maintien des habitats naturels prioritaires</b> (dunes grises, dunes brunes, pelouses annuelles...)</li> <li>✚ <b>A3 - Améliorer les fonctionnalités des habitats hygrophiles</b></li> <li>✚ <b>A4 - Restaurer des milieux dunaires dégradés</b></li> <li>✚ <b>A5 - Améliorer la qualité des habitats naturels de dune boisée</b></li> </ul>
<b>B</b>	<i>Assurer la conservation des espèces d'intérêt communautaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ <b>B1 - Recréer ou améliorer les milieux favorables</b> aux espèces des zones humides (présentes ou potentielles)</li> <li>✚ <b>B2 - Assurer le maintien de la diversité de la dune boisée</b>, en favorisant les feuillus et les peuplements âgés</li> <li>✚ <b>B3 - Favoriser les conditions d'accueil des Chiroptères</b></li> <li>✚ <b>B4 - Veiller au contrôle des espèces invasives</b></li> </ul>
<b>C</b>	<i>Prendre en compte le contexte socio-économique, afin de réduire les impacts sur les milieux et espèces</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ <b>C1 - Identifier et mesurer les dégradations constatées</b>, mettre en œuvre les mesures de protection</li> <li>✚ <b>C2 - Engager les opérations en concertation</b> avec les politiques publiques</li> </ul>
<b>D</b>	<i>Conforter les connaissances, mettre en place les suivis, en associant au mieux les ressources locales.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ <b>D1 - Développer la collaboration</b> avec les compétences locales</li> <li>✚ <b>D2 - Assurer les suivis</b> en recherchant des méthodologies fiables, peu dispendieuses, et pérennes</li> </ul>
<b>E</b>	<i>Assurer l'animation du site et la communication, en coordination avec les politiques publiques.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ <b>E1 - Définir le plan d'actions pour le site</b></li> <li>✚ <b>E2 - Assurer les suivis</b> écologiques et des actions</li> <li>✚ <b>E3 - Rechercher les possibilités de participation</b> au niveau des politiques publiques</li> </ul>

## XX Synthèse sur les objectifs

Trois objectifs de développement durable sont attachés à des objectifs opérationnels susceptibles de déboucher sur des contrats Natura 2000.

Nous donnons ici quelques précisions sur l'intérêt des actions envisagées.

### Habitats naturels et espèces concernées par les actions

On veillera globalement à assurer la conservation des habitats naturels, voire à restaurer certaines dynamiques qui ont pu disparaître. Il serait intéressant de favoriser des corridors écologiques de milieux permettant la conservation d'espèces patrimoniales.

**Habitats naturels d'intérêt communautaire :** 1140-1/1210-1/2110-1/2120-1/2130-2\*/2130-5\*/2170-1/2180-2/2180-3/2190-3/2190-5/4030-4/6420-2.

**Espèces de l'annexe 2 :** N° 1088/N° 1083.

- ✚ **A1 - Assurer la conservation des laisses de mer :** on cherchera à favoriser le nettoyage manuel sélectif, mais aussi à installer des zones de référence sans aucun nettoyage.
- ✚ **A2 - Assurer le maintien des habitats naturels prioritaires :** concerne le milieu « dune non boisée », où les actions permettant de conserver ou restaurer les habitats naturels sont à envisager. La lette du Vivier présente des champs de dunes d'un grand intérêt, qui méritent des actions spécifiques. De même, l'érosion marine peut localement affecter des habitats prioritaires (dunes grises) que l'on pourra chercher à réhabiliter plus à l'intérieur des terres.
- ✚ **A3 - Améliorer les fonctionnalités des habitats hygrophiles :** Les zones humides d'arrière-dune sont d'un grand intérêt, et l'on peut améliorer leurs fonctionnalités en ayant une stratégie spatialisée par la mise en place de corridors écologiques hygrophiles.
- ✚ **A4 - Restaurer des milieux dunaires dégradés :** La conservation des dunes dégradées ou soumises à un impact anthropiques peut nécessiter des moyens spécifiques qui privilégient la restauration des habitats naturels dunaires.
- ✚ **A5 - Améliorer la qualité des habitats naturels de dune boisée :** la présence concomitante de Chêne-liège et de Chênes verts semble être unique, il conviendra de veiller à leur conservation.
- ✚ **B1 - Recréer ou améliorer les milieux favorables** aux espèces des zones humides (présentes ou potentielles) ; la présence de corridor hydrophile pourra apporter une réponse à la régression des espèces inféodées à ces milieux.
- ✚ **B2 - Assurer le maintien de la diversité de la dune boisée,** en favorisant les feuillus et les peuplements âgés, ainsi que la mosaïque, afin d'attirer une faune plus variée.
- ✚ **B3 - Favoriser les conditions d'accueil des Chiroptères :** une certaine structuration de la forêt, des actions de « vieillissement », de création de lisières, etc. peut contribuer à la venue d'espèces patrimoniales.
- ✚ **B4 - Veiller au contrôle des espèces invasives :** comme partout, il convient de veiller à ce que les espèces invasives ne contribuent pas à la réduction de la diversité, et à la dégradation des habitats naturels.
- ✚ **C1 - Identifier et mesurer les dégradations constatées,** mettre en œuvre les mesures de protection : notamment du fait de l'activité touristique, les habitats naturels et les espèces peuvent voir leur état de conservation affecté, et il est nécessaire d'évaluer les dégradations, avant de mettre en œuvre des actions adaptées.
- ✚ **C2 - Engager les opérations en concertation** avec les politiques publiques : la plupart des actions visant à limiter l'impact du public sur les milieux doit être réalisé en concertation avec les structures publiques ou associatives locales.

Les objectifs **D** et **E** rejoignent des actions découlant de l'animation.